

dans les circonstances actuelles, le ministre ne semble pas avoir d'autre choix que de résigner son poste.

Des voix: Ah! Ah!

M. Valade: Monsieur l'Orateur, les députés ministériels, qui sont ordinairement très silencieux lorsqu'il s'agit...

M. Loiselle: Vous allez vous rendre compte du contraire en temps opportun.

M. Valade: Est-ce que l'honorable député a quelque remarque à faire? S'il veut prendre part au débat, j'aimerais rappeler à l'honorable député de LaSalle ou de Saint-Henri qu'il a tout le loisir d'y participer, car il s'agit d'une question très importante. Étant donné qu'il est député d'une circonscription de la région de Montréal, région particulièrement touchée par la grève postale qui sévit dans le moment, il aurait dû être le premier à demander à son gouvernement...

M. Lessard (LaSalle): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Valade: ...de prendre des mesures susceptibles de régler ce conflit.

M. H.-Pit Lessard (LaSalle): Monsieur l'Orateur, je demanderais au député de Sainte-Marie (M. Valade) de désigner par le nom de sa circonscription le député qui a fait une remarque. Le député auquel il s'adressait n'est pas le député de LaSalle. Je voudrais qu'il rectifie la situation.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, la question a très peu d'importance. Je dois dire que le député qui s'est levé n'était pas celui que je désignais et je m'adressais à un député qui siège ici depuis au-delà de 12 ans, et personne ne semble pourtant savoir quelle circonscription il représente, à cause de son mutisme, de son incurie et de la nullité dont il a fait preuve à la Chambre depuis qu'il y siège.

Monsieur l'Orateur, nous sommes ici pour discuter d'une question importante et tenter de la régler. Si le ministre des Postes daignait rappeler à l'ordre cette horde d'indisciplinés, je crois que le débat serait plus constructif que celui dans lequel on tente de m'entraîner.

• (8.10 p.m.)

Nous nous heurtons actuellement à un problème crucial, sinon, le débat qu'il nous a été permis d'entamer ce soir n'aurait pas lieu. Ce problème est sérieux, au point que si, dans un avenir prochain, le système postal tout entier est paralysé à cause du ralentisse-

[M. Valade.]

ment ou de la grève perlée qui se poursuit actuellement à Montréal, il se peut que nous devions faire face à un conflit d'envergure nationale.

Au fond, le problème est simple, mais le ministre semble ne rien comprendre. Il s'agit d'un conflit dans lequel 450 syndiqués sont menacés de perdre leur emploi dans un mois ou deux, mais cela ne semble pas intéresser les députés libéraux de Montréal.

Tout ce que ces employés demandent, en fait, c'est que le gouvernement prenne des mesures susceptibles d'assurer que les nouveaux adjudicataires ou sous-traitants—qu'on les nomme comme on le voudra—reconnaisent la seule unité de négociation qui représente leurs employés. Du fait qu'un seul entrepreneur assurait, jusqu'ici, le service postal à Montréal et dans la région, le ministre a décidé, dans sa sagesse douteuse, de morceler le service postal en cinq ou six contrats distincts.

Les employés sont menacés, du fait que leur unité de négociation ne sera pas reconstruite par ces entrepreneurs, et si cela se produit, ces employés perdront leur sécurité d'emploi. Ces gens sont également menacés de perdre leur ancienneté. Certains employés occupent leur poste depuis au-delà de 20 ans, mais d'un seul trait de plume, le ministre a récemment menacé la sécurité de ces gens.

En sommes-nous rendus, dans cette société dite juste par le premier ministre, au point où les gens n'ont plus le droit à la survie? Tout ce que les employés demandent, c'est que le ministre des Postes les assure qu'ils ne seront pas congédiés dans un mois.

Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas pourquoi le ministre n'a pas pris une position plus claire et plus précise à l'égard de ce conflit, bien qu'il pût profiter de l'expérience du passé. On se souvient de la grève qui a sévi à l'époque où la livraison était assurée par *Rod Service Limited*, compagnie qui bénéficiait de l'expérience de l'ancien entrepreneur, un dénommé Sénécal, dont le contrat a été transféré purement et simplement, par entente verbale entre le ministre et la compagnie *G. Lapalme Inc.*, à un nouvel entrepreneur qui s'est vu dans l'obligation de respecter ces contrats, cette unité de négociation.

Grâce à cette unité de négociation qu'ils avaient chèrement acquise, après quatre ans de travail et d'efforts, les employés avaient réussi à obtenir un salaire raisonnable, des bénéfices marginaux normaux et la sécurité de leur emploi, aussi longtemps qu'ils seraient en mesure de travailler.

Monsieur l'Orateur, le ministre n'a rien fait. Il a simplement dit: Je ne suis pas employeur,